



Password : 4GO2IA



VOIE ELECTRONIQUE

Région de Bruxelles-Capitale

Nos références:

09/06/2026/BE/AUT/2.032.066/BWI/DFO/

LKM Advies

Monsieur Bart JOOSTEN

Britselei 23

2000 Antwerpen

Email: bart@primedevelopment.be

Coordonnées à BE :

Dossier traité par : le service Autorisation

N° de dossier : [MIC/1B/2026/2032066]

Votre contact : Fokan Damien - Gestionnaire de permis d'environnement

Tél: 02/775 79 07

E-mail: dfokan@environnement.brussels

Coordonnées du(des) demandeur(s) :

LKM Advies - S.R.L.

Britselei 23, 2000 Antwerpen

Lieu d'exploitation : Chaussée de Mons 1445, 1070 Anderlecht

Coordonnées du permis de base : **1718339**

Demande de modification de permis ayant pour objet : la division du magasin en plusieurs unités commerciales, le remplacement des installations d'HVAC et l'extension du parking

Monsieur,

Après examen de votre dossier de demande de transformations, nous estimons que les données fournies dans votre courrier du 19/05/2026 ne permettent pas d'évaluer les incidences de votre demande sur l'environnement.

Les documents décrits ci-dessous constituent des compléments d'information essentiels et nécessaires à l'instruction de votre dossier :

1. Une **demande de modification signée par le titulaire de la prolongation de permis d'environnement n° 1718339**, c'est-à-dire Krefel SA. LKM Advies n'étant pas titulaire du permis d'environnement, cette société n'est pas apte à demander une modification du permis de Krefel.
2. Une **note décrivant de quelle manière le projet est modifié pour répondre aux conditions suivantes** de l'avis de la commission de concertation du 12/03/2026 dans le cadre de la demande de permis d'urbanisme 01/AFD/2004554 :
 - *Proposer un aménagement paysager des abords comprenant une zone tampon de pleine terre et végétalisée entre le parking et la réserve naturelle et requalifier la zone de recul.*
 - *Renforcer la connectivité écologique par le maintien ou le développement d'un aménagement végétalisé des abords et si possible par une diversité de petits éléments de paysage tels que haies vives, zones de fauche, buissons épineux à baies, etc.*
 - *Fournir un plan d'implantation reprenant tous les aménagements des abords en situation projetée et renseignant les revêtements de sols et toitures ainsi que les essences des plantations*
 - *Prévoir un local vélos intégré au volume bâti existant pour le personnel des commerces ainsi qu'un parking pour vélos extérieur à destination de la clientèle.*
 - *Prévoir une végétalisation extensive de la toiture plate en complément des panneaux solaires*
 - *Prévoir uniquement des éclairages extérieurs orientés vers le sol et émettant dans les gammes ambre à rouge (sans UV - <2200K) et limiter l'éclairage du site aux horaires de fonctionnement des commerces.*

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL



3. Un **complément d'informations** :

- Hormis le dégraisseur prévu pour l'horeca, est-il prévu d'autres modifications de la gestion des eaux usées, des eaux pluviales ? Dans l'affirmative, décrivez et fournissez un plan des nouveaux dispositifs de gestion des eaux ;
- Précisez les horaires d'exploitation et de livraison pour chaque commerce ainsi que les modalités de livraison pour la nouvelle grande surface créé (Zoli99) ;
Remarque : en cas de volonté de d'effectuer des livraisons en période B et C (de 19h à 7h du matin), il y a lieu d'en avertir le gestionnaire de permis d'environnement préalablement à l'introduction d'une nouvelle demande de modification de permis. Ce point pourrait nécessiter des compléments d'informations supplémentaires.

4. Une **proposition motivée d'aménagement d'emplacements vélo** reprenant notamment le nombre d'emplacements, la superficie des espaces, leur description (couverts ou non, mode d'attache, sécurisation,...).

5. Des **plans zoomés**, de meilleure qualité, incluant la situation projetée et plus particulièrement :

- Magasins : situation projetée des magasins, leurs issues de secours et zones de livraison ;
- Parking : il y a lieu de numérotter les emplacements, indiquer les bornes recharges et ajouter les 2 emplacements supplémentaires demandés ;
- Les emplacements vélos ;
- La localisation du dégraisseur de l'horeca dans un plan à part.

En conséquence, nous ne pouvons pas déterminer si les modifications auxquelles vous souhaitez procéder impliquent ou non une augmentation substantielle des nuisances et dès lors nous ne sommes donc pas en mesure de procéder à la modification de permis d'environnement demandée.

Si vous êtes en mesure de compléter votre dossier, **vous pouvez réintroduire** auprès de nos services **une nouvelle demande de modification de permis dûment complétée des éléments d'informations précisés dans ce courrier.**

Dans le cas contraire, vous devrez introduire une demande de permis d'environnement portant sur les installations décrites ci-dessus.

Nous vous rappelons que, sous peine d'infraction, vous devez avoir obtenu votre permis d'environnement avant d'entamer les transformations projetées.

Nous vous rappelons qu'en cas de désaccord avec cette décision, un recours vous est ouvert, ainsi qu'à tout intéressé, auprès du Collège d'Environnement, bâtiment Arcadia, Mont des Arts, 10-13 à 1000 Bruxelles. Vous disposez d'un délai de trente jours à dater de la présente notification pour l'introduire par lettre recommandée.

Restant à votre entière disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir, nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de notre considération.



Digitaal ondertekend door

Barbara Dewulf

15 juni 2026 16:34

Barbara DEWULF
Directrice générale adjointe

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL





AVIS

Application de l'article 87 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement

Un Extension / Transformation de PE de classe 1B a été **refusé** par Bruxelles Environnement - BE le **..../06/2026** à LKM Advies situé Britselei 23 à 2000 Antwerpen pour des installations situées à :

Chaussée de Mons 1445, 1070 Anderlecht

Référence BE : 2.032.066

Nature de l'activité: Magasin d'électroménagers

Refus de la demande de modification du permis d'environnement existant

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL

Site de Tour & Taxis · Avenue du Port 86C/3000 · 1000 Bruxelles
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@environnement.brussels · www.environnement.brussels
N° d'entreprise 0236.916.956

Site van Thurn & Taxis · Havenlaan 86C/3000 · 1000 Brussel
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@leefmilieu.brussels · www.leefmilieu.brussels
Ondernemingsnr. 0236.916.956



Le dossier peut être consulté auprès de l'administration communale pendant la période d'affichage, selon les modalités suivantes :

Un recours contre la présente décision est ouvert à tout membre du public concerné auprès du Collège d'environnement, bâtiment Arcadia, Mont des Arts, 10-13 à 1000 Bruxelles. Le recours doit être introduit par lettre recommandée à la poste dans les 30 jours après l'affichage, soit au plus tard le (date de fin de l'affichage + 30 jours)

L'introduction du recours donne lieu au paiement d'un droit de dossier de 125 Euro. Un récépissé de paiement au compte BE51 0912 3109 6162 du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale doit être joint à la lettre d'introduction.

D'une manière générale, vous pouvez contacter Ombuds Bruxelles, institution indépendante de médiation entre les citoyens et les administrations :

- en ligne : www.ombuds.brussels
- par mail : plaintes@ombuds.brussels
- par téléphone : +32 2 549 67 00
- par courrier ou sur rendez-vous : Ombuds Bruxelles, Place de la Vieille Halle aux Blés 1, 1000 Bruxelles

Le présent avis est affiché du au (durée d'affichage : 15 jours)
par (Nom, prénom) :
Signature :

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL

Site de Tour & Taxis · Avenue du Port 86C/3000 · 1000 Bruxelles
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@environnement.brussels · www.environnement.brussels
N° d'entreprise 0236.916.956

Site van Thurn & Taxis · Havenlaan 86C/3000 · 1000 Brussel
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@leefmilieu.brussels · www.leefmilieu.brussels
Ondernemingsnr. 0236.916.956



BERICHT

Toepassing van artikel 87 van de ordonnantie van 5 juni 1997 betreffende de milieuvergunningen

Een Uitbreiding / wijziging milieuvergunning van klasse 1B werd door Leefmilieu Brussel - LB aan LKM Advies gelegen Britselei 23 te 2000 Antwerpen **geweigerd op .../06/2026** voor de uitbating gelegen:

Bergense Steenweg 1445, 1070 Anderlecht
N° LB: 2.032.066

Aard van de activiteit: Apparatenwinkel

Weigering van een aanvraag van een wijziging van een bestaande milieuvergunning

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL

Site de Tour & Taxis · Avenue du Port 86C/3000 · 1000 Bruxelles
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@environnement.brussels · www.environnement.brussels
N° d'entreprise 0236.916.956

Site van Thurn & Taxis · Havenlaan 86C/3000 · 1000 Brussel
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@leefmilieu.brussels · www.leefmilieu.brussels
Ondernemingsnr. 0236.916.956



Het dossier ligt ter inzage bij het gemeentebestuur tijdens de periode van de aanplakking, als volgt
:

Een beroep tegen onderhavige beslissing kan worden ingediend bij het Milieucollege - gebouw Arcadia, Kunstberg, 10-13 te 1000 Brussel door elk lid van het betrokken publiek. Het beroep dient per aangetekende brief bij de post te worden ingediend binnen dertig dagen na de aanplakking, vanaf dat het onderhavig bericht wordt uitgehangen, hetzij uiterlijk op (*datum van het einde van de aanplakking + 30 dagen*)

De indiening van het bezwaar geeft aanleiding tot de betaling van een dossierrecht van 125 Euro. Een bewijs van de betaling op rekeningnummer BE51 0912 3109 6162 van het Ministerie van het Brussels Hoofdstedelijke Gewest dient te worden gevoegd bij de brief, waarmee het bezwaar wordt ingediend.

In het algemeen kan u contact opnemen met Ombuds Brussel, de onafhankelijke ombudsdienst tussen burgers en overheidsdiensten:

- via internet: www.ombuds.brussels
- per mail: klachten@ombuds.brussels
- telefonisch: +32 2 549 67 00
- per post of op afspraak: Ombuds Brussel, Oud Korenhuis 1, 1000 Brussel

Onderhavig bericht wordt uitgehangen van tot..... (*tijdsduur van de aanplakking: 15 dagen*)

door (naam + voornaam):

Handtekening :

